

SICAD
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

Annexe n° 8-2

GUIDE DU CITOYEN

Case Réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes
du.....
(Jort N° du)

Organisme : Ministère de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes

Domaine de la prestation : Main d'oeuvre étrangère

Objet de la prestation : Visa de contrat de travail pour travailleur étranger (cas particuliers)

Conditions d'obtention :

- Satisfaire aux conditions prévues par le manuel de procédures des services de la main d'oeuvre étrangère
- Avis de la structure administrative mentionnée au manuel de procédures ci- dessus

Pièces à fournir:

- 4 imprimés de contrat de travail de travailleur étranger, portant le cachet et la signature de l'entreprise ainsi que la signature du travailleur, conformément au modèle disponible auprès des services centraux et régionaux du Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes
- Les documents légaux afférents à la constitution de l'entreprise
- Programme de recrutement et de tunisification approuvé par la direction régionale de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes territorialement compétente
- Copie d'un passeport en cours de validité
- Copies des diplômes et des références professionnelles
- Copie d'une attestation de détachement ou d'affectation afférente à un agent de nationalité étrangère employé par une société étrangère dans le cadre de la réalisation de projets de développement agréés par les autorités compétentes
- Copie d'une attestation de détachement ou d'affectation émanant d'une société étrangère et afférente à un agent d'encadrement ou de maîtrise ou à un technicien spécialisé de nationalité étrangère employé par une filiale de ladite société
- Copie d'une attestation de détachement ou d'affectation émanant d'un investisseur de nationalité étrangère détenteur de parts ou d'actions dans une société à capital mixte et afférente à un agent d'encadrement ou de maîtrise ou à un technicien spécialisé de nationalité étrangère employé par ladite société
- Copie de toute autre pièce mentionnée dans le manuel de procédures ci- dessus cité, disponible auprès des services centraux et régionaux du Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes

Etapes de la prestation :	Intervenants	Délais
-Dépôt du dossier -Etude du dossier -Octroi du visa	- Le Ministère de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes - Les directions régionales de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes -Le guichet unique de l'agence de promotion de l'industrie -La structure administrative concernée	10 jours au maximum après avis de la structure administrative concernée

Lieu de dépôt du dossier :
-Le Ministère de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes ou - Les directions régionales de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes ou - Le guichet unique de l'agence de promotion de l'industrie

Lieu d'obtention de la prestation
-Le Ministère de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes ou - Les directions régionales de l'emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes ou - Le guichet unique de l'agence de promotion de l'industrie

Délais d'obtention de la prestation :
10 jours au maximum après avis de la structure administrative concernée

Références législatives et réglementaires :
- code du travail - Manuel de procédures des services de la main d'oeuvre étrangère